

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

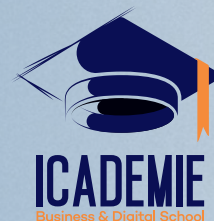
METTRE EN OEUVRE UNE OFFRE DE SERVICES AUPRÈS DES EMPLOYEURS POUR FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE - 250h

Bloc de compétences issu de la certification professionnelle de niveau 5 « Conseiller en insertion professionnelle », enregistrée au RNCP* par le Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion.

Fiche RNCP* n°37274 enregistrée et publiée au Journal Officiel le 23/03/2018, renouvelée le 25/01/2023, code NSF : 332t : Aide, conseil, orientation, soutien socio-éducatif

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37274/>

*Répertoire National des Certifications Professionnelles



OBJECTIFS

La certification complète « Conseiller en insertion professionnelle » permet au futur Conseiller en insertion professionnelle de favoriser par des réponses individualisées, l'insertion sociale et professionnelle des personnes rencontrant ou non des difficultés d'insertion ou de reconversion, en prenant en compte les dimensions multiples de l'insertion : emploi, formation, logement, santé, mobilité, accès aux droits.

Son action vise à les accompagner pour construire et s'approprier un parcours d'accès à l'emploi et surmonter progressivement les freins rencontrés.

Le conseiller en insertion professionnelle inscrit ses activités dans les missions de sa structure et respecte les principes éthiques du métier. Suivant son contexte de travail, il peut se spécialiser dans un champ spécifique de l'insertion.

Autonome dans le déroulement de ses interventions, il est placé sous la responsabilité hiérarchique du directeur de la structure ou du chef de service.

Le conseiller en insertion professionnelle est en contact principalement avec le public de sa structure (public en recherche d'emploi avec ou sans frein périphérique : jeunes de moins de 26 ans, bénéficiaires de minima sociaux, seniors, salariés, cadres, personnes en situation de handicap, migrants, personnes sous-main de justice, sortants de prison...).

Il travaille seul ou en équipe et entretient des liens permanents avec les acteurs locaux de l'insertion sociale et professionnelle.

Il intervient en présentiel ou en distanciel dans les locaux de sa structure et, selon ses missions, dans ceux des partenaires ou en entreprise. Il utilise des applicatifs numériques et des outils bureautiques et collaboratifs. Ses interventions s'effectuent dans le cadre d'horaires généralement réguliers

Il aide et conseille des employeurs pour le recrutement et l'intégration de différents publics depuis l'analyse du besoin jusqu'à la mobilisation des mesures et prestations adaptées.

Il définit des modalités de collaboration avec les employeurs et contribue à l'insertion durable des publics dans l'emploi.

Il inscrit ses actes professionnels dans une démarche de développement durable et inclusive.

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

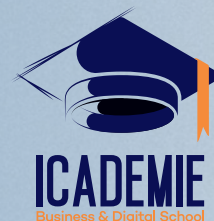
METTRE EN OEUVRE UNE OFFRE DE SERVICES AUPRÈS DES EMPLOYEURS POUR FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE - 250h

Bloc de compétences issu de la certification professionnelle de niveau 5 « Conseiller en insertion professionnelle », enregistrée au RNCP* par le Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion.

Fiche RNCP* n°37274 enregistrée et publiée au Journal Officiel le 23/03/2018, renouvelée le 25/01/2023, code NSF : 332t : Aide, conseil, orientation, soutien socio-éducatif

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37274/>

*Répertoire National des Certifications Professionnelles



OBJECTIFS

Compétences et aptitudes visées

- Déployer, dans une démarche projet, des actions de prospection avec les employeurs du territoire pour favoriser l'insertion professionnelle.
- Apporter un appui technique aux employeurs en matière de recrutement.
- Faciliter l'intégration et le maintien du salarié dans son environnement professionnel.
- Inscrire ses actes professionnels dans une démarche de développement durable et inclusive.

PROFIL

- Salariés
- Demandeurs d'emploi
- Apprentis
- Personnes en reprise d'études

DURÉE ET ACCESSIBILITÉ



Durée de la formation : **250h**

La formation s'effectue 100 % à distance
(hors examens)

Après étude du dossier et selon les aménagements possibles, les méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation peuvent être adaptées aux publics en situation de handicap.

MODALITÉS D'ADMISSION

- Disposer d'un ordinateur muni d'une connexion internet, d'un micro et d'une caméra fonctionnels

PRÉ-REQUIS

Pour accéder à ce parcours, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Justifier d'un an d'expérience professionnelle
- Entretien
- Dossier de candidature
- Réussite au test de positionnement

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Accompagnement individuel et en groupe assuré par des tuteurs/formateurs experts dans le domaine.
- Encadrement assuré par un référent pédagogique et un référent examens.
- Webconférences en direct (également accessibles en différé), forums de discussions, messagerie personnelle.
- Apports de contenus, analyse de cas pratiques, jeux de rôles, échanges libres.
- Plateforme accessible 7j/7.
- Accès à une vidéothèque et une bibliothèque numérique.

PROGRAMME

DÉPLOYER, DANS UNE DÉMARCHE PROJET, DES ACTIONS DE PROSPECTION AVEC LES EMPLOYEURS DU TERRITOIRE POUR FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

- À partir de l'analyse des données socio-économiques du bassin d'emploi, des orientations de la structure et des projets professionnels des bénéficiaires, en s'appuyant sur une méthodologie de projet, définir une stratégie de prospection.
- Construire une offre de services argumentée.
- Créer ou adapter des outils de prospection au moyen d'applicatifs numériques.
- Planifier et réaliser les actions, les évaluer et les réajuster si besoin, afin de créer des liens avec des employeurs, repérer leurs besoins de recrutement et mettre en relation ces informations avec les potentialités et les projets des personnes en démarches d'insertion et de développer le réseau des employeurs.

APPORTER UN APPUI TECHNIQUE AUX EMPLOYEURS EN MATIÈRE DE RECRUTEMENT

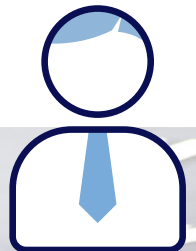
- À partir de la veille et de la prospection sur un territoire, dans le respect des pratiques non discriminatoires, en s'appuyant si nécessaire sur des outils collaboratifs, analyser avec l'employeur ses besoins en recrutement.
- L'aider à repérer les compétences attendues pour occuper le poste, éventuellement l'accompagner dans la rédaction d'une fiche de poste et d'une offre d'emploi.
- L'informer et le conseiller sur les mesures et dispositifs d'aide à l'emploi.
- Faciliter la gestion administrative relative à ces aides. Identifier les candidats potentiels et les mettre en relation avec l'employeur afin de favoriser l'accès à l'emploi durable des publics.

FACILITER L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN DU SALARIÉ DANS SON ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

- Dans le cadre de ses missions et dans le respect des règles de confidentialité, en tenant compte des exigences du poste occupé et du profil de la personne accompagnée, définir avec l'employeur le cadre et les modalités de collaboration.
- Identifier les différents acteurs internes et externes à la structure susceptibles d'être mobilisés.
- Conduire des entretiens avec la personne et les acteurs concernés.
- Réaliser le bilan de l'intégration du salarié, si besoin intervenir en tiers neutre en cas de difficulté, afin de suivre le parcours et de favoriser le maintien de la personne en emploi.

INSCRIRE SES ACTES PROFESSIONNELS DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INCLUSIVE

- En s'appuyant sur les orientations de sa structure et sur le cadre réglementaire en vigueur, mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses des principes d'éco – citoyenneté.
- Intégrer dans ses actes professionnels les lois sur l'égalité des chances et l'accès à la citoyenneté, la non-discrimination, la solidarité, afin de favoriser la mise en œuvre d'une démarche de développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale.



Modalités d'évaluation

Deux sessions d'examens par an : mai et décembre.

Chaque bloc de compétences se valide de manière indépendante par le biais d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session.

Le candidat devra également fournir au responsable de session une attestation de l'entreprise correspondant à la période en milieu professionnel de 140 heures, obligatoire pour la validation du bloc.

La validation de la certification globale sera complétée par un entretien final comprenant un temps d'échange avec le candidat sur un dossier professionnel réalisé en amont de la session.

Équivalences et Passerelles

Il n'y a pas d'équivalences et passerelles sur cette formation.

Période en entreprise

Dans le cadre de la validation du bloc de compétences seul, le candidat doit accomplir une période en milieu professionnel obligatoire pour une durée de **140 heures** (hors contrat d'alternance).

En cas de validation complète de la certification professionnelle de Conseiller en Insertion Professionnelle et dans le cadre de l'élaboration de votre dossier professionnel, vous devez réaliser une période en entreprise (hors contrat d'alternance).

Cette période en entreprise peut prendre la forme d'un stage d'une durée minimale obligatoire de 385 heures (11 semaines).

DÉBOUCHÉS

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Conseiller en insertion professionnelle/sociale et professionnelle
- Conseiller emploi formation
- Conseiller à l'emploi
- Chargé d'accompagnement social et professionnel
- Chargé de projet d'insertion professionnelle
- Accompagnateur socioprofessionnel



POURSUITE D'ÉTUDES

La validation de l'ensemble des blocs de cette certification professionnelle vous donne les clés pour être rapidement opérationnel sur le marché de l'emploi. Toutefois, une poursuite d'études peut être envisagée si vous souhaitez renforcer votre profil ou vous spécialiser (Bachelor Gestion Administrative et Ressources Humaines, etc.)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DÉLAIS D'ACCÈS

Inscriptions à tout moment de l'année.
Le délai d'accès à la formation est habituellement de 14 jours après validation de votre dossier.

TARIFS

À partir de 1550 € TTC.
Contactez le service Conseil en Formation pour le détail des conditions tarifaires.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- CPF
- Plan de développement des compétences
- Autofinancement

Prise en charge à 100 % possible selon les modalités de financement.

INDICATEURS DE RÉSULTATS – 2023

- Taux de réussite : Non significatif
- Taux de satisfaction : Non significatif
- Taux d'insertion à 6 mois : Non significatif



ICADEMIE
Business & Digital School

Formation à Distance

3 Rue Racine
83000 Toulon
09 73 03 01 00
contact@icademie.com
SIRET 489 088 971 00093

Aix-en-Provence

415 Avenue des Chabauds
13320 Bouc-Bel-Air
04 42 58 86 31
contact@icademie-aixenprovence.com
SIRET 489 088 971 00077

Toulon

15 Boulevard de Strasbourg
83000 Toulon
04 89 33 14 62
contact-toulon@icademie.com
SIRET 489 088 971 00051

Paris

5 Rue Saint-Georges
75009 Paris
01 75 85 85 65
contact@icademie-paris.com
SIRET 489 088 971 00101

Lille

5/7 Rue Sainte Anne
59800 Lille
03 66 72 22 25
contact@icademie-lille.com
SIRET 489 088 971 00069